

Royaume du Maroc



المملكة المغربية



## Allocution de Monsieur le Ministre à l'occasion du 1<sup>er</sup> meeting sur l'information financière

« La donnée financière au cœur  
du développement d'un hub financier »

*(Texte préparé pour l'intervention)*

*Conférence organisée par Maroclear, Bourse de Casablanca et Finances News Hebdo*

*Casablanca, 13 mai 2015*

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un immense plaisir que je prends part avec vous aujourd'hui à ce premier meeting sur l'information financière consacré cette année au rôle de « ***la donnée financière dans le développement d'un hub financier*** ».

Permettez-moi à cet égard de remercier *Maroclear* et la *Bourse de Casablanca* ainsi que leur partenaire média *Finances News Hebdo* pour la création de ce nouvel espace de réflexion et de débats qui réunit l'ensemble de la communauté financière.

Je voudrai également les féliciter pour le choix de cette thématique combien importante pour la construction d'une place financière qui aspire à devenir un hub régional.

Je suivrai avec beaucoup d'intérêt les débats de votre rencontre d'aujourd'hui et je vous assure dès à présent de mon engagement personnel à examiner toute proposition que vous voudrez bien formuler.

## **Mesdames et Messieurs,**

La transparence est la clé du bon fonctionnement d'un marché financier et une des conditions nécessaires pour renforcer la confiance des investisseurs et des épargnants. Tout le monde le sait, plus de transparence se traduit toujours par plus de confiance. C'est l'un des enseignements majeurs qu'on peut tirer de la gestion de la dernière crise financière mondiale.

La disponibilité de l'information en général et de l'information financière en particulier, est un élément essentiel de cette transparence. Sa qualité et sa richesse influencent directement sur l'attractivité et la notoriété d'une place financière comme celle de Casablanca.

Aussi, je souhaite centrer mon intervention sur les principaux axes qui sous-tendent l'action des pouvoirs publics en matière d'information financière.

Mais avant d'aborder cela, permettez-moi de prendre quelques minutes pour vous présenter brièvement la politique du Gouvernement en matière de développement du secteur financier.

C'est une politique qui s'inscrit dans la continuité des réformes engagées par notre pays ces dernières décennies et qui prend en considération les nouveaux enjeux de notre positionnement de hub financier. Cette politique s'est donné trois grands objectifs à court et à moyen termes :

- **Le premier est la consolidation de la stabilité financière du secteur.** Je pense que cet objectif est pleinement consacré dans la nouvelle loi bancaire qui va renforcer les mécanismes de contrôle et de gestion des risques et mettre en place un dispositif de surveillance macro-

prudentielle et de supervision des institutions systémiques (notamment les conglomérats financiers). La transformation du CDVM en l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et la création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, participe également de ce même objectif, en visant à doter le secteur de régulateurs forts et indépendants.

- **Le second objectif est l'approfondissement du rôle des marchés financiers dans le financement de l'économie**, par l'introduction de nouveaux instruments innovants et la création de nouveaux marchés. A ce titre, je cite, sans être exhaustif : l'ouverture sur la finance participative, le projet de création d'un marché à terme et d'une chambre de compensation, la refonte de la législation des fonds de capital investissement, la mise en place de fonds de placement immobilier et des obligations sécurisées. On peut citer également le projet de révision du modèle d'organisation de la Bourse qui doit être concrétisé avant la fin de cette année.
- **Le troisième objectif de notre politique est de renforcer l'inclusion financière**. Ceci devrait se faire à travers l'élargissement de la bancarisation, le renforcement de la micro finance mais aussi l'enrichissement de l'offre de garantie pour un meilleur accès des ménages et des PME au financement bancaire.

**STABILITE, PROFONDEUR ET INCLUSION, tels sont les 3 mots d'ordre qui guident la politique du gouvernement pour le développement de ce secteur névralgique pour l'avenir économique et social de notre pays.**

## **Mesdames et Messieurs,**

L'ensemble de cette politique que je viens de vous décrire rapidement n'a de sens que si la transparence et la confiance sont bien ancrées au sein de notre marché financier.

Pour atteindre cet objectif commun, nous devons œuvrer au renforcement de la qualité tout au long de la chaîne des pourvoyeurs de données financières. Une chaîne qui est constituée, comme le savez, par un nombre très large d'acteurs: émetteurs, investisseurs, épargnants, intermédiaires financiers et autres prestataires de services professionnels (audit, conseil, commissariat aux comptes, avocats...etc).

Pour tous ces professionnels, l'information financière est la matière première nécessaire pour effectuer correctement leurs opérations. Ils en dépendent fortement pour prendre des décisions «éclairées» et pour mesurer les risques encourus.

Elle est également la base sur laquelle les autorités de contrôle s'appuient pour encadrer et réguler les marchés financiers dans un objectif de protection de l'épargne et de stabilité financière.

Concernant l'intervention publique en matière de promotion de l'information financière et de la transparence des marchés, elle se décline selon plusieurs axes :

### **Premier axe : Une amélioration continue de la législation et gouvernance financières**

En effet, les principes régissant la politique budgétaire ont été revus dans le sens d'une plus grande transparence et l'institution de règles

strictes de gouvernance. La nouvelle loi organique des finances a d'ailleurs consacré ces orientations en améliorant la lisibilité de la politique budgétaire, par l'enrichissement de la documentation accompagnant la loi de finances mais également par l'adoption d'une programmation budgétaire pluriannuelle.

Parallèlement, le Trésor en sa qualité d'émetteur a considérablement amélioré sa transparence financière à travers la modernisation du marché des adjudications des bons du Trésor qui a enregistré récemment la mise en place d'une plateforme électronique de cotation des Bons du Trésor avec des règles précises de négociation.

Sur le plan de la législation régissant les opérations d'appel public à l'épargne, il a été procédé à la révision du cadre légal afin de consolider la transparence de ces opérations. Ainsi, la loi n°44-12 relative aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne a acté le principe que l'information donnée par les personnes morales et les organismes faisant appel public à l'épargne doit être exacte, précise et sincère. En outre, cette loi a renforcé les obligations d'information incombant aux émetteurs en instituant, en plus des autres obligations d'information existantes, la communication au public de leurs principaux indicateurs financiers et d'activité sur une base trimestrielle.

Au niveau comptable, cette loi a aussi permis une avancée significative en instituant le principe de l'obligation pour les personnes morales et les organismes qui font appel public à l'épargne, et qui disposent de filiales,

d'établir et de faire certifier leurs comptes consolidés selon la législation en vigueur ou à défaut selon les normes comptables internationales.

## **Deuxième axe : Une intensification de la coopération financière internationale et régionale**

Notre ambition de faire de Casablanca une place financière régionale avec un développement des activités transfrontalières suppose une intégration financière avec les pays partenaires et le renforcement de la coopération entre les autorités compétentes de ces pays.

Dans ce cadre, des efforts importants sont consentis depuis quelques années dans le sens d'une plus grande coopération et un rapprochement avec plusieurs pays africains.

De même, un accord de libre-échange complet et approfondi, avec une composante libéralisation des services financiers, est en cours de négociation avec l'Union européenne.

En outre, ériger la place financière de Casablanca en hub régional suppose de satisfaire les standards internationaux exigés par les investisseurs internationaux en matière de transparence de l'information financière.

Dans ce cadre, nous poursuivons la modernisation de la législation régissant le statut de CFC notamment à travers l'élargissement des activités éligibles au statut CFC, la promotion et le renforcement de partenariat stratégique avec plusieurs grandes places financières et la possibilité pour les émetteurs étrangers notamment africains de coter leurs titres à la bourse de Casablanca. Ces différentes mesures sont

autant de facteurs qui renforcent la notoriété et l'attrait de la place de Casablanca pour les investisseurs internationaux.

### Troisième axe : Une consolidation et modernisation des infrastructures financières

La transparence des marchés financiers ne pourrait être ancrée sans l'existence d'une infrastructure de marché qui permet la centralisation d'une information appropriée sur la solidité financière des intervenants, sur leur exposition sur les différents marchés et qui assure un suivi adéquat des risques et des couvertures qui y sont associés.

Dans ce cadre, il y a lieu de mentionner que la mise en place d'une chambre de compensation pour le marché à terme, dont les activités pourront être élargies aux activités sur le marché au comptant, constitue une réponse adéquate pour atteindre ces objectifs et permettre de compléter et de consolider notre infrastructure de marché.

Nous veillerons à ce que le cadre juridique, la gouvernance, le cadre de gestion intégrée des risques et les systèmes d'information des infrastructures de marchés financiers existantes, comme la bourse et Maroclear, ou à venir comme la société gestionnaire du marché à terme et la chambre de compensation soient toujours alignés sur les meilleurs standards internationaux.

Dans le même sillage, je souhaite vous annoncer la mise en place prochaine d'un référentiel central (**trade repository**) qui jouera un rôle fondamental dans la transparence du marché à travers la dissémination des données permettant aux participants, aux autorités et au public de



suivre et évaluer en temps requis les marchés ainsi que les positions des opérateurs.

Ce projet ambitieux qui suppose au-delà de la préparation d'un cadre légal approprié, une implication importante de la place qui sera le principal fournisseur de l'information et qui devra se doter de structures et de moyens techniques appropriés.

Permettez-moi de vous annoncer également que la loi 43-12 confie à l'AMMC la responsabilité d'habiliter les personnes physiques à exercer certaines fonctions sensibles comme l'analyste financier.

**Mesdames et Messieurs,**

Nous sommes déterminés à poursuivre l'objectif de renforcement de la transparence au sein de notre place financière. Je suis convaincu que l'Etat et les régulateurs doivent jouer un rôle majeur, mais il faut aussi et surtout que tous les autres acteurs chargés de la production et de la diffusion de l'information financière, jouent pleinement leur rôle.

Le premier de ces acteurs est bien sûr l'entreprise, qui est la principale source des données financières. Au-delà des règles minimums imposées par la loi, chacune de nos entreprises doit s'engager résolument à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de communication financière et toujours viser une gouvernance et gestion de haute qualité.

La transparence financière demande aussi que les investisseurs soit plus exigeants. Je pense en effet que les investisseurs institutionnels peuvent inciter les émetteurs à plus de transparence soit au moment de la souscription en exigeant une meilleure appréciation du risque ou encore

en étant plus actifs dans les instances de gouvernance de ces entreprises ou des instances représentatives des porteurs de titres.

**Je vous remercie.**